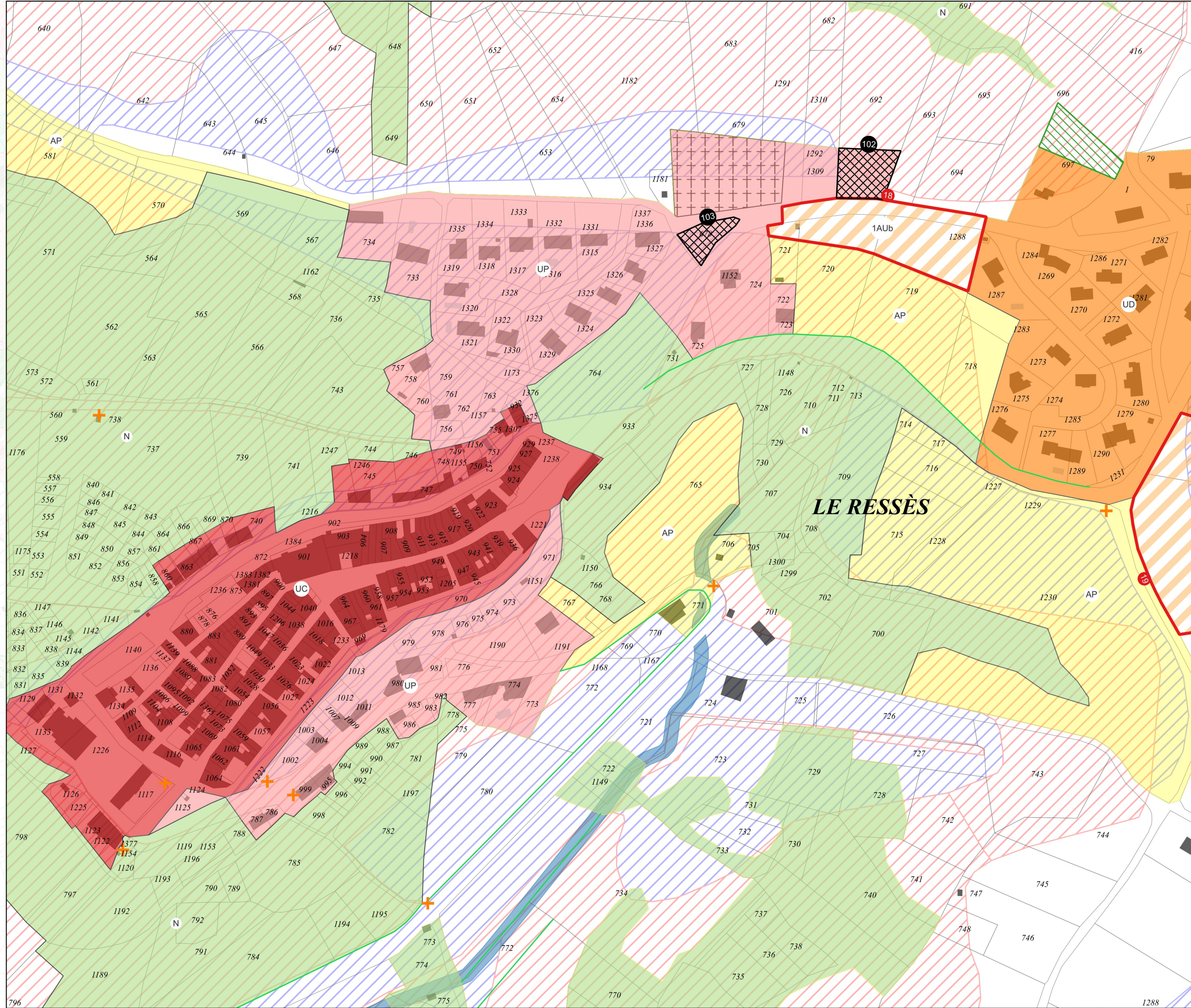




Zoom du centre au 2 500e

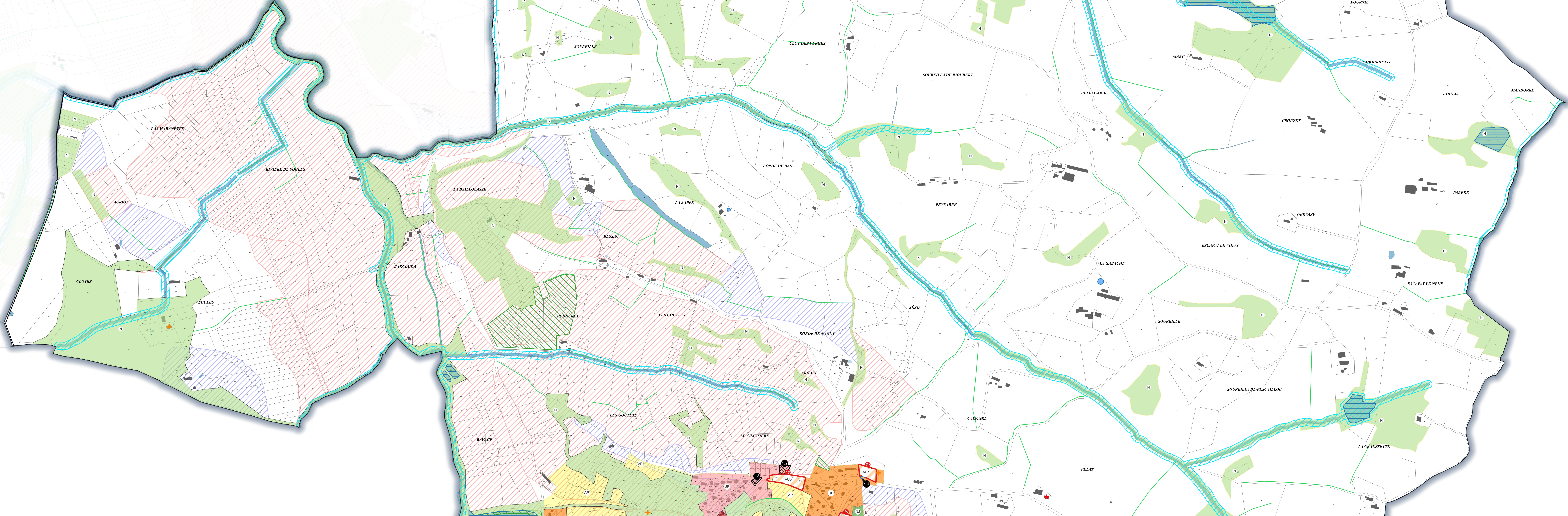


Tableau des emplacements réservés

N°	LIBELLE	BENEFICIAIRE	SURFICIE EN M²
102	Agrandissement du cimetière	SAINT-YBARS	1372
103	Sécurisation du carrefour	SAINT-YBARS	662
104	Sécurisation du carrefour	SAINT-YBARS	188

- ZONE URBAINE (U)**
- UC - Centres historiques et tous anciens des bourgs et villages
 - UP - Tissu urbain périphérique et certains villages et hameaux peu denses
 - UD - Tissu urbain diffus des centres, bourgs et villages et des groupements bâtis isolés
 - UE - Site accueillant les équipements publics et d'intérêt collectif
 - UL - Site accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - ULA - Site de l'ouest du Centre accueillant des activités de touristes
 - UX - Site de développement des activités économiques
 - UY - Site de développement des activités commerciales
- ZONE URBAINE (AU)**
- UAU - Secteur d'habitat à très court terme
 - UAUB - Secteur d'habitat à court terme
 - UAU - Secteur d'habitat à moyen terme
 - SAU - Secteur de développement à long terme
 - SAUE - Secteur de développement d'équipements publics
 - SAUL - Secteur de développement touristique
- ZONE AGRICOLE (A)**
- A - Zone Agricole
 - AP - Zone Agricole Protégée
 - AL - Site isolé accueillant des activités de loisirs et/ou touristiques
 - Aer - Zone dédiée à la production d'énergies renouvelables
- ZONE NATURELLE (N)**
- N - Zone Naturelle
 - Np - Zone Naturelle Protégée
 - NI - Zone Naturelle correspondant à des jardins d'agrément
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A DES PROJETS D'AMENAGEMENT**
- Emplacement réservé
 - Orientations d'aménagement et de programmation
 - Élément pouvant changer de destination
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA PROTECTION DU PATRIMOINE**
- Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
 - Patrimoine bâti à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique, architectural
- PRESCRIPTIONS RELATIVES A LA TRAME VERTE ET BLEUE, AU PATRIMOINE NATUREL ET AUX RISQUES**
- Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Zone d'inconstructibilité liée aux cours d'eau
 - Zones humides
 - Élément de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique
 - Patrimoine paysager à protéger pour des motifs d'ordre culturel, historique ou architectural
- Autres zones non bâties**
- Zone impactée par un risque
 - Zone concernée par un risque, se référer au PPR situé en annexe du PLU
 - Zone bleue
 - Zone rouge
- AUTRES PRESCRIPTIONS**
- Linéaire commercial protégé
 - Secteur à conserver ou à créer
- INFORMATIONS**
- Secteur de carrières au titre de l'article R 151-34 2° du CU
- FOND DE PLAN**
- Réseau
 - Permis de construire autorisés
 - Cours et voies d'eau
 - Plans d'eau
 - Limite parcellaire
 - Communes

3.2

PLAN LOCAL URBANISME INTERCOMMUNAL

Arize-Lèze

DOSSIER D'APPROBATION

3.2_Règlement

3.2_Règlement graphique
Commune de SAINT-YBARS
Secteur Nord

ARRÊTE LE 28/02/2024

APPROUVE LE 26/03/2025

